



Point numérique - documents nécessaires pour transmettre une demande par téléprocédure **CARTE GRISE**

Rendez-vous sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :
www.ants.gouv.fr

Connexion avec FranceConnect



ATTENTION
pour tout
accompagnement
numérique
pensez aussi à venir avec
l'identifiant et le mot de passe
de votre adresse mail

Compte impôts

- Numéro fiscal
(figure sur l'avis d'imposition le plus récent)
- et Revenu fiscal de référence
(figure sur l'avis d'imposition le plus récent)
- et N° Télédéclarant ou d'accès en ligne
(figure sur la dernière déclaration d'impôts)

OU

Compte Ameli

- Numéro de sécurité sociale
(figure sur la carte vitale)
- et Code Ameli
(code composé des chiffres que vous avez choisis lors
de la création de votre compte Ameli)

MON ESPACE VÉHICULE

Vente d'un véhicule	Achat d'un véhicule	Duplicata (perte ou vol)	Changement d'adresse	Succession (héritage)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de cession <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Carte grise (barrée avec date et heure de cession) <input type="checkbox"/> Certificat de cession du véhicule <input type="checkbox"/> Code de cession (optionnel) <input type="checkbox"/> Contrôle technique de moins de 6 mois <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Assurance du véhicule <input type="checkbox"/> Carte de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déclaration de vol (en cas de vol) <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* <input type="checkbox"/> Carte de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Carte grise <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Carte grise <input type="checkbox"/> Pièce justifiant de la qualité d'héritier <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* <input type="checkbox"/> Preuve du contrôle technique en cours de validité <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Assurance du véhicule <input type="checkbox"/> Carte de paiement

Si vous effectuez la démarche pour quelqu'un d'autre, fournir en outre :

- Procuration signée par le mandant
- Copie lisible de la pièce d'identité du mandant

* **Justificatif de domicile** : si vous êtes hébergé, fournir : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et une copie lisible de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Les demandes ne sont pas instruites par le point numérique ni par la préfecture de l'Aube. Les demandes sont transmises via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à une plateforme spécialisée. Celle-ci peut réclamer des pièces supplémentaires lors de l'instruction de la demande. Surveillez votre messagerie électronique ou votre espace personnel ANTS.

Toutes les informations relatives aux cartes grises (réglementation, services en lignes, questions-réponses...) sont accessibles depuis le site <https://demarches.interieur.gouv.fr/>.

En cas de difficulté technique ou pour toute question relative à l'instruction d'une demande, **contactez l'ANTS** :

- depuis votre compte personnel ANTS
- par messagerie électronique : <https://ants.gouv.fr/contactez-nous>
- par téléphone : **34 00** (du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h, prix d'un appel local)



Point numérique - documents nécessaires pour transmettre une demande par téléprocédure

PERMIS DE CONDUIRE

Rendez-vous sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :
www.ants.gouv.fr

Connexion avec un compte ANTS suffisant

ATTENTION
 pour tout
 accompagnement
 numérique
 pensez aussi à venir avec
 l'identifiant et le mot de passe
 de votre adresse mail

 **MON ESPACE CONDUCTEUR**

Nouveau titre	Duplicata (perte ou vol)	Suspension	Annulation
<input type="checkbox"/> Certificat de réussite à l'examen (ou ancien permis de conduire) <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* <input type="checkbox"/> Code photo numérique <input type="checkbox"/> Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) (si vous avez moins de 21 ans)	<input type="checkbox"/> Déclaration de vol (en cas de vol) <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* <input type="checkbox"/> Code photo numérique <input type="checkbox"/> Carte de paiement ou timbre fiscal dématérialisé de 25 €	<input type="checkbox"/> Avis médical favorable <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* <input type="checkbox"/> Code photo numérique	<input type="checkbox"/> Avis médical favorable <input type="checkbox"/> Certificat de réussite à l'examen <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (ou passeport ou carte de séjour) <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile* <input type="checkbox"/> Code photo numérique

Si vous effectuez la démarche pour quelqu'un d'autre, fournir en outre :

- Procuration signée par le mandant
- Copie lisible de la pièce d'identité du mandant

* **Justificatif de domicile** : si vous êtes hébergé, fournir : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et une copie lisible de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Les demandes ne sont pas instruites par le point numérique ni par la préfecture de l'Aube. Les demandes sont transmises via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à une plateforme spécialisée. Celle-ci peut réclamer des pièces supplémentaires lors de l'instruction de la demande. Surveillez votre messagerie électronique ou votre espace personnel ANTS.

Toutes les informations relatives aux permis de conduire (réglementation, services en lignes, questions-réponses...) sont accessibles depuis le site <https://demarches.interieur.gouv.fr/>.

En cas de difficulté technique ou pour toute question relative à l'instruction d'une demande, **contactez l'ANTS** :
 - depuis votre compte personnel ANTS
 - par messagerie électronique : <https://ants.gouv.fr/contactez-nous>
 - par téléphone : **34 00** (du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h, prix d'un appel local)